

APPENDICE.

No. 1.

Lettre de Mr. ROEBUCK à Mr. PAPINEAU, du 30 Mai 1835.

LONDRES 30 MAI 1835.

MONSIEUR,

J'AI reçu hier des Copies attestées des Résolutions de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, me nommant son Agent pour représenter ses intérêts dans ce Pays ; aussi, des Pétitions aux deux Chambres du Parlement, ainsi que des Extraits des Journaux de la Chambre, et le Bill nommant un Agent, passé par la Chambre d'Assemblée et rejeté par le Conseil Législatif.

Permettez-moi, Monsieur, d'offrir, par votre entremise mes remerciements à la Chambre d'Assemblée pour le haut honneur dont elle m'investit en me confiant la garde de ses intérêts devant le gouvernement Impérial. Je promets à la Chambre que le zèle et les plus grandes démarches ne seront pas épargnées de mon côté : cependant je ne puis défendre sa cause qu'avec toute ma capacité, et je dois espérer qu'elle sera proportionnée à cette tâche. Les difficultés qui s'offrent à moi, néanmoins, sont si grandes, les préjugés, les intérêts opposés à la cause du Canada sont si nombreux, si puissants, que je ne puis envisager sans inquiétude le dépôt qui m'est confié. Mon principal soutien cependant, repose sur ma conviction de la bonté de cette cause, de la sagesse et de la fermeté de la Chambre. Quo l'Assemblée continue, ferme dans son but, qu'elle poursuive avec une énergie inébranlable la ligne de conduite qu'elle s'est tracée jusqu'à présent, et nous pourrons défier nos adversaires, nous pourrons délivrer le Canada de cette tyrannie harassante quoique misérable, qui a si long-tems entravé sa marche, et qui est une honte pour la Mère-Patrie qui a permis, qui a protégé, dis-je, une si infâme domination.

Je ne puis m'empêcher de profiter de cette occasion pour rapporter solennellement mon opinion sur les demandes que vous êtes tenus de soutenir comme les défenseurs d'un peuple entier. Le but que vous vous proposez est de construire un gouvernement convenable aux besoins et aux sentimens de ce peuple. En Amérique, aucun autre gouvernement que celui purement démocratique, ne peut réunir ces conditions. Toute prétention par laquelle on chercherait à vous imposer quelque espèce d'aristocratie que ce soit, doit être repoussé par vous. Le Conseil Législatif dès son origine a formé le moyen d'une telle prétention ; aussi vos efforts ne devraient jamais se ralentir que vous n'ayez déraciné cette misérable imitation d'une institution mortellement nuisible. Tous vos autres griefs ont leur source dans celui-là. Si cette source n'est pas détruite, vos griefs ne cessent jamais. Mettez fin au Conseil et ils expireront de suite.

Tous les autres objets devraient le céder à l'éminente entreprise de la suppression du Conseil. Rendez-le, si vous voulez, électif ; cela cependant me paraît une méthode maladroite de se délivrer d'un mal. Pourquoi, me demandé-je, la Chambre d'Assemblée et un Gouverneur ne suffiraient-ils pas au Gouvernement du pays ?

Pardonnez-moi d'exprimer ainsi mes opinions ; mon anxiété pour votre bonheur national me servira, je l'espère, d'excuse suffisante. Croyez, Monsieur, à la parfaite considération que j'ai pour le haut emploi que vous remplissez et pour vous-même personnellement, et que je suis, Votre Obéissant Serviteur,

J. A. ROEBUCK.

L'Honorable Orateur
de la Chambre d'Assemblée. }

No. 2.

Lettre de Mr. Roebuck à Lord Glenelg, du 30 Mai 1835, mentionnée sous la lettre A dans la lettre de Mr. Roebuck à Mr. Papineau en date du 5 Juin.

LONDRES 30 MAI 1835.

MILORD,

Ci-inclus vous trouverez copie des Résolutions qui m'ont été envoyées par l'Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, me nommant l'Agent de ce corps dans ce pays.

Comme je suis chargé de faire quelques Communications au Gouvernement Impérial de la part de la Chambre d'Assemblée, pourrais-je solliciter de Votre Seigneurie d'assigner quelque jour où je puisse vous voir en la capacité d'Agent de la Chambre d'Assemblée.

Je reste Milord, &c.

J. A. ROEBUCK.

Au Très-Hon. le Lord Glenelg.